

Offre publique d’Achat

de

MultiPapiers SA, Pully

pour toutes les actions nominatives en mains du public de

Baumgartner Papiers Holding SA, Crissier

d’une valeur nominale de CHF 100.– chacune

Prix offert	CHF 1’082.– pour chaque action nominative de Baumgartner Papiers Holding SA d’une valeur nominale de CHF 100.–, moins le montant brut de tout dividende que Baumgartner pourrait distribuer à ses actionnaires jusqu’à l’exécution de l’offre publique d’achat
Période d’offre	du 9 janvier au 19 février 2002, 16 heures (heure d’Europe centrale HEC). (sous réserve de prolongation)

Banque	OZ Bankers AG		
Baumgartner Papiers Holding SA	No de valeur	ISIN	Symbole SWX
Actions nominatives	217’577	CH0002175773	Bloomberg: BAP SW Reuters: BAPZn.S

Restrictions à l’offre

United States of America

The tender offer described herein is not being made in the United States of America (the “United States”) and may be accepted only outside the United States. Offering materials with respect to the tender offer may not be distributed in or sent to the United States and may not be used for the purpose of solicitation of an offer to purchase any securities of Baumgartner Papiers Holding SA by anyone in any jurisdiction, including the United States, in which such solicitation is not authorized or to any person to whom it is unlawful to make such solicitation.

Autres juridictions

L’offre publique décrite dans ce prospectus n’est pas faite directement ou indirectement dans un état ou dans une juridiction où une telle offre serait considérée comme illégale. La documentation relative à l’offre ne doit pas être distribuée ou envoyée dans de tels états ou juridictions et ne doit pas être utilisée pour solliciter l’acquisition de quelques titres que ce soit de Baumgartner de la part de personnes dans ces états ou juridictions.

En cas de divergence entre les versions anglaise, française et allemande de ce prospectus, la version originale anglaise fait foi.

Abréviations et définitions

Baumgartner	Baumgartner Papiers Holding SA, Crissier
Action(s) Baumgartner	Actions(s) de Baumgartner d’une valeur nominale de CHF 100 chacune
Edelman Group ou Edelman	Asher B. Edelman & Associates LLC (Turks & Caicos) agissant au nom et en qualité d’associé indéfiniment responsable de Paper I Partners, L.P. (Delaware, USA) et Paper II Partners, L.P. (Turks & Caicos), en qualité de gestionnaire d’Edelman Value Fund Ltd (BVI) ; A. B. Edelman Management Co., Inc. (Delaware, USA), au nom de et en qualité d’associé indéfiniment responsable d’Edelman Value Partners, L.P. (Delaware, USA) (voir également section B.3 “Personnes agissant de concert”)
Hansa	Hansa Société Anonyme, Bâle, Suisse (voir également section B.3 “Personnes agissant de concert”)
Malmenayde	Secmar SA, Le Plessis-Robinson, France, la société faîtière du groupe Malmenayde (voir également section B.3 “Personnes agissant de concert”)
MultiPapiers	MultiPapiers SA, Pully, Suisse.

A. L’offre

1. Offre L’offre publique d’achat porte sur toutes les actions Baumgartner en mains du public, soit sur toutes les actions Baumgartner, moins les actions propres de la société.

Une annonce préalable de l’offre publique d’achat a été publiée dans les médias électroniques avant l’ouverture du marché en date du 7 juin 2001, puis dans la presse en date du 12 juin 2001, conformément aux art. 7 ss de l’Ordonnance de la Commission des OPA .

2. Prix offert CHF 1’082.– pour chaque action de Baumgartner d’une valeur nominale de CHF 100.–, **moins** le montant brut de tout dividende que Baumgartner pourrait distribuer à ses actionnaires jusqu’à l’exécution de l’offre publique d’achat.

Le prix offert correspond au prix de base de l’offre de CHF 1’100.– publié dans l’annonce préalable, moins le dividende brut de CHF 18.– par action décidé à l’assemblée générale du 20 juin 2001. L’offre représente une prime de plus de 12.7% sur la moyenne du cours d’ouverture de l’action Baumgartner sur les 30 jours de bourse précédant l’annonce préalable du 7 juin 2001 de CHF 959.67 et une prime de presque 18% par rapport au prix de clôture de CHF 917.– du 6 juin 2001, le dernier jour de bourse précédant l’annonce préalable.

Durant les périodes indiquées ci-dessous, la fourchette du cours de clôture de l’action Baumgartner sur le SWX Swiss Exchange a été la suivante :

	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001*
Max.	400	500	600	580	540	730	1220	1230	1050	1119
Min.	340	340	420	420	420	500	655	870	840	735
										*du 1er janvier au 14 décembre 2001
										Source : Bloomberg

3. Publication de l’offre 19 décembre 2001

4. Période de carence Du 19 décembre 2001 au 8 janvier 2002.

Conformément aux dispositions régissant les offres publiques d’achat, l’offre ne peut pas être acceptée durant une période de dix jours boursiers commençant le jour de la publication de l’offre.

5. Période d’offre Du 9 janvier au 19 février 2002, 16 heures (heure d’Europe centrale, HEC).

MultiPapiers se réserve le droit de prolonger l’offre une ou plusieurs fois. La prolongation de l’offre au-delà de quarante jours de bourse requiert l’accord préalable de la Commission des OPA.

6. Période additionnelle d’acceptation Si les conditions décrites à la section A.7 de ce prospectus sont réalisées ou si MultiPapiers y renonce, la période additionnelle d’acceptation de l’offre sera ouverte du 25 février au 8 mars 2002.

7. Conditions/droit de retrait L’offre publique est soumise aux conditions suivantes :

a. A l’échéance de l’offre, MultiPapiers a reçu des déclarations d’acceptation pour un nombre d’actions représentant, avec les actions qu’elle détient déjà directement ou indirectement, plus de 51% des actions de Baumgartner. Le seuil est calculé en prenant en compte les actions qui pourraient être émises sous tout capital autorisé ou conditionnel.

b. MultiPapiers et toutes les actions Baumgartner qu’elle détiendra (y compris les actions apportées à l’offre) seront inscrites avec droit de vote au registre des actions de Baumgartner.

c. Les autorités compétentes suisse et européenne de la concurrence permettent et/ou autorisent la transaction sans demander à l’une ou l’autre des parties ou des personnes qui leur sont liées de satisfaire à une condition, de se soumettre à une charge ou de satisfaire toute autre exigence susceptible de réduire le chiffre d’affaire annuel consolidé des parties ou des personnes qui leur sont liées de plus de CHF 5 mio.

d. Jusqu’à l’échéance de l’offre, Baumgartner n’effectue ou ne s’engage à aucun acte de disposition portant sur un quelconque actif représentant plus de 10% des actifs de la division de merchanding et ne disposera pas de ses filiales Baumgartner Papiers SA, Crissier, Schweizer-Papier AG, Basel, Elco Papier AG, Ailschwil, Elco Papier GmbH, D-Ettingen, Elco Papier GmbH, A-Wolfurt, Elco Papiers France Sàrl, F-Paris, Elco Paper UK Ltd., GB-Solihull, Baumgartner Inc., USA-Mebane, Compagnie Franco Suisse de Façonnage du Papier, F-Illfurt et Litofan SA, E-Barcelona (= les Filiales -). La division de merchanding et les Filiales constituent l’objet principal de l’offre au sens de l’art. 35 al. 2 lit. b de l’Ordonnance sur les OPA.

e. Jusqu’à l’échéance de l’offre, aucune transaction dans les domaines du financement, des marchés des capitaux ou des fusions et acquisitions ou autre transaction d’ordre financier n’est décidée ou effectuée au niveau de Baumgartner ou de l’une quelconque des sociétés ou divisions du groupe Baumgartner d’une valeur totale supérieure à CHF 15 mio.

f. Depuis le 1er janvier 2001 et jusqu’à l’échéance de l’offre, aucune action en justice ou autre procédure n’a été intentée contre Baumgartner ou ses filiales ni aucune menace écrite à ce sujet n’a été émise et aucun événement n’est survenu et aucun accord n’a été conclu qui soit de nature à réduire les actifs nets consolidés de Baumgartner de plus de CHF 4 mio. ou le résultat d’exploitation consolidé de plus de CHF 2 mio. par an. Sont exclus du champ de cette condition les événements et actes juridiques rendus publics avant la date de cette annonce préalable et ceux dont les conséquences sont assurées ou qui ont fait l’objet d’une provision dans les comptes consolidés révisés au 31 décembre 2000.

g. Les membres du Conseil d’administration de Baumgartner et ses consultants ne sont pas au bénéfice d’indemnités liées à un changement de contrôle d’un montant supérieur à 10% des résultats nets consolidés de Baumgartner (i.e. CHF 500’000.–) au total ou à 1% des résultats nets consolidés du groupe (i.e. CHF 50’000.–) par personne (tous droits contre les administrateurs étant réservés).

La Commission des OPA a émis une recommandation en date du 5 décembre 2001. Cette recommandation arrête les critères et la procédure applicables pour déterminer si la liquidation de Schweizer Papier AG, annoncée par Baumgartner, affecte la condition d. de l’offre. Une recommandation de la Commission des OPA est attendue sur ce point.

MultiPapiers SA se réserve le droit de renoncer à une ou plusieurs des conditions a. – g. mentionnées ci-dessus.

B. Information sur MultiPapiers

1. MultiPapiers

MultiPapiers est une société anonyme de droit suisse ayant son domicile à l’avenue C.F. Ramuz 45, 1009 Pully. MultiPapiers a été constituée afin de servir de véhicule d’acquisition dans le cadre de cette offre. Le but de MultiPapiers consiste dans la prise de participations à d’autres entreprises, notamment à celles liées directement ou indirectement à l’industrie du papier.

En date du 14 décembre 2001, MultiPapiers disposait d’un capital-actions de CHF 100’000.– divisé en 1’000 actions d’une valeur nominale de CHF 100.– chacune.

Les membres du Conseil d’administration de MultiPapiers sont Alain Malmenayde (Président), Christine Bourgeois (membre) et Philipp Leibundgut (membre).

MultiPapiers n’a pas d’employés.

MultiPapiers ne dispose pas encore de comptes annuels. Les actifs de MultiPapiers sont constitués de liquidités; ses passifs comprennent son capital-actions.

2. Personnes détenant plus de 5 % des droits de vote

En date du 14 décembre 2001, les personnes détenant plus de 5 % des actions et des droits de vote de MultiPapiers étaient :

Actionnaires	Malmenayde	Edelman	Hansa
Nombre d’actions	250	375	375
Nombre de droits de vote*	510	245	245
% du capital-actions	25.00%	37.50%	37.50%
% des droits de vote*	51.00%	24.50%	24.50%

* Le 20 juillet 2001, le Groupe Edelman et Hansa ont chacun donné une procuration à Malmenayde lui donnant chacun l’exercice des droits de vote sur 130 actions.

3. Personnes agissant de concert

Malmenayde, Hansa et le Groupe Edelman, ainsi que les personnes et les entités qui, directement ou indirectement, les contrôlent ou sont sous leur contrôle, agissent de concert avec MultiPapiers aux fins de l’offre.

Malmenayde est un marchand de papier indépendant basé à l’extérieur de Paris, France. L’origine de Malmenayde remonte à 1629. Malmenayde est l’un des principaux distributeurs de papier en France. Les actions de Malmenayde sont détenues par 8 membres de la famille Malmenayde.

Le Groupe Edelman est un groupe d’investisseurs. Il dispose de bureaux à New York et à Genève. Le Groupe Edelman prend un rôle actif et collabore avec la direction des sociétés dans lesquelles il détient une participation afin de réaliser leur pleine valeur. Le Groupe Edelman est indirectement contrôlé par M. Asher B. Edelman.

Hansa est une société d’investissements non cotée basée à Bâle et disposant d’un portefeuille varié comprenant tant des actions et des obligations négociées en bourse que des investissements privés. Hansa est contrôlée à 99 % par M. Georg von Opel.

4. Acquisition et vente d’actions Baumgartner

Durant les 12 mois précédant la date de l’annonce préalable de l’offre (i.e. entre les 7 juin 2000 et 6 juin 2001), MultiPapiers n’a ni acquis ni vendu aucune action Baumgartner ou aucune option ou droit de conversion permettant l’acquisition d’actions Baumgartner.

Au cours de la même période, le Groupe Edelman a acquis un total de 527 actions Baumgartner et vendu un total de 230 actions Baumgartner. Le prix payé le plus élevé a atteint CHF 1’040.- par action. Le Groupe Edelman n’a pas acquis d’option ou de droit de conversion pour des actions Baumgartner. Durant la même période, le Groupe Edelman a émis une option d’achat de 1’000 actions Baumgartner à un prix de CHF 1’000.-chacune. Hansa, Malmenayde et les autres personnes agissant de concert avec MultiPapiers n’ont pas acquis ni vendu aucune action Baumgartner, ni aucune option ou aucun droit de conversion pour les actions Baumgartner.

5. Actions Baumgartner détenues par MultiPapiers

En date du 14 décembre, 2001 MultiPapiers ne détenait aucune action Baumgartner ni aucune option ou aucun droit de conversion pour des actions Baumgartner.

En date du 14 décembre 2001, le Groupe Edelman détenait 35’497 actions Baumgartner représentant 27.3 % du capital-actions de Baumgartner. Le Groupe Edelman a été reconnu en qualité d’actionnaire avec droit de vote à concurrence de seulement 3’900 actions Baumgartner représentant 3 % du capital-actions de Baumgartner. Le Groupe Edelman ne détenait aucune option ni aucun droit de conversion pour des actions Baumgartner. Hansa ne détenait aucune action Baumgartner ni aucun droit de conversion pour acquérir des actions Baumgartner. En date du 23 juillet 2001, le Groupe Edelman a octroyé à Hansa une option portant sur 6’400 actions Baumgartner à un prix d’exercice de CHF 1’000.-chacune. Par ailleurs, en date du 14 décembre 2001, Hansa détenait 15 actions Baumgartner. Le 14 décembre toujours, Malmenayde et les autres personnes agissant de concert avec MultiPapiers ne détenaient aucune action de Baumgartner ni aucune option ou aucun droit de conversion pour des actions Baumgartner.

Les parties agissant de concert avec MultiPapiers apporteront toutes leurs actions Baumgartner à MultiPapiers dans le cadre de l’offre publique.

C. Financement

Le financement de l’offre publique est garanti par certains engagements de Malmenayde, de Hansa et de Edelman Group envers MultiPapiers.

D. Information sur Baumgartner

1. Capital-actions Baumgartner En date du 14 décembre 2001, Baumgartner disposait d’un capital-actions de CHF 13’000’000.– divisé en 130’000 actions d’une valeur nominale de CHF 100.– chacune.

2. Intentions de MultiPapiers concernant Baumgartner MultiPapiers a l’intention de développer les synergies existant entre les opérations de Baumgartner et de Malmenayde pour créer l’un des groupes principaux dans le domaine de la distribution de papier.

Baumgartner n’a pas autorisé MultiPapiers à effectuer un audit de ses activités. Il est, dès lors, prématuré d’émettre de quelconques pronostics sur le futur des différentes divisions de MultiPapiers et de leur personnel, en particulier de celles qui se trouvent hors de Suisse et au sujet desquelles peu d’informations sont disponibles.

Cela étant, MultiPapiers a l’intention de vendre les actifs qui ne font pas partie des activités principales de la société, incluant notamment ses immeubles. L’ampleur exacte de la vente dépendra du prix obtenu de la vente des actifs non essentiels.

Aucun effet négatif n’est anticipé pour la direction de Baumgartner. Le siège de Baumgartner demeurera à Crissier.

3. Accords entre MultiPapiers, d’une part, et Baumgartner, ses organes et ses actionnaires, d’autre part Ni MultiPapiers, ni les personnes agissant de concert avec elle n’ont conclu d’accord avec Baumgartner, ses organes ou ses actionnaires en relation avec l’offre.

4. Information confidentielle MultiPapiers et les personnes agissant de concert avec elle confirment qu’elles n’ont pas reçu, directement ou indirectement, de quelconques informations confidentielles concernant Baumgartner, de la société elle-même ou d’une quelconque société sous son contrôle qui puissent avoir une influence décisive sur la décision des récipiendaires de cette offre.

E. Publication

Cette offre publique d’achat, ainsi que toutes les publications légales ou réglementaires qui la concernent seront publiées en allemand dans la Neue Zürcher Zeitung et en français dans Le Temps. Le prospectus a également été communiqué à Bloomberg.

F. Rapport de l’organe de contrôle au sens de l’article 25 de la loi sur les bourses et le commerce des valeurs mobilières En notre qualité d’organe de révision reconnu par l’autorité de surveillance pour le contrôle des offres publiques d’acquisition au sens de la loi sur les bourses et le commerce des valeurs mobilières, nous avons vérifié le prospectus d’offre en tenant compte du prolongement de délai pour la publication de l’offre approuvé par la Commission fédérale des banques.

La responsabilité de l’établissement du prospectus d’offre incombe à l’offrant, alors que notre mission consiste à vérifier le prospectus de l’offre et à émettre une appréciation le concernant.

Notre contrôle a été effectué selon les normes de la profession. Ces normes requièrent de planifier et de réaliser la vérification du prospectus de l’offre de manière telle que son exhaustivité formelle soit assurée selon la loi et l’ordonnance et que des anomalies significatives puissent être constatées avec une assurance raisonnable. Nous avons contrôlé les informations matérielles, soit de façon exhaustive ou sur la base de sondages. En outre, nous avons vérifié la conformité à la loi et à l’ordonnance. Nous estimons que notre contrôle constitue une base suffisante pour former notre opinion.

Selon notre appréciation, le présent prospectus d’offre est conforme à la loi et à l’ordonnance. En particulier:

- le prospectus d’offre est exhaustif et exact;
- les destinataires d’offre sont traités équitablement;
- le financement d’offre est assuré et les moyens nécessaires sont à disposition;
- les règles concernant les effets de l’annonce préalable sont respectées.

Le 18 décembre 2001

PricewaterhouseCoopers SA
F. Roth Ph. Amrein

G. Exécution de l’offre

1. Information/acceptation

Actionnaires dont les actions sont détenues en compte de dépôt Les actionnaires détenant leurs actions Baumgartner seront informés de l’offre par la banque dépositaire et sont priés de se conformer aux instructions de cette dernière.

Actionnaires conservant leurs actions à domicile ou dans un coffre bancaire Les actionnaires conservant leurs actions Baumgartner à domicile ou dans un coffre bancaire sont invités à compléter et signer le formulaire "Déclaration d’acceptation et de cession", qui peut être obtenu auprès de OZ Bankers, et à le soumettre directement, accompagné des actions nominatives correspondantes, non annulées, à leur banque ou à OZ Bankers jusqu’au 19 février 2002 à 16 h. (HEC) au plus tard.

2. Adresse pour l’acceptation et le paiement OZ Bankers, Pfaeffikon (SZ).

3. Blocage / négoce des actions Les actions Baumgartner apportées à l’offre seront bloquées par la banque dépositaire et ne pourront pas être négociées en bourse.

4. Paiement du prix offert Le prix offert pour les actions Baumgartner apportées durant la période d’offre et durant la période additionnelle d’acceptation sera payé au 22 mars 2002. (Le droit d’étendre la période d’offre conformément au titre A.5. "Période d’offre" est réservé.)

5. Frais et retenue La vente des actions Baumgartner déposées auprès d’une banque en Suisse et apportées durant la période d’offre ou durant la période additionnelle d’acceptation seront vendues franchises de frais et de retenue. MultiPapiers prend à sa charge le droit de timbre fédéral de négociation.

6. Annulation des actions Baumgartner et décotation Si le nombre d’actions Baumgartner en mains du public après l’exécution de l’offre devait signifier qu’un négoce normal de ces titres ne pourrait plus être assuré, MultiPapiers envisage de demander la décotation des actions Baumgartner de SWX Swiss Exchange.

Si MultiPapiers devait détenir plus de 98 % des droits de vote de Baumgartner à l’expiration de l’offre, elle pourrait demander au juge civil d’annuler les titres restants conformément à l’article 33 de la Loi sur les bourses et le commerce des valeurs mobilières.

7. Droit applicable et for L’offre et tous les droits et obligations réciproques en découlant sont soumis au droit suisse. Le for judiciaire exclusif est à Zurich 1.

H. Calendrier indicatif

19 décembre 2001	Publication de l’offre
19 décembre 2001 au 8 janvier 2002	Période de carence
9 janvier 2002	Début de la période d’offre
19 février 2002	Fin de la période d’offre*
20 février 2002	Publication du résultat intermédiaire (approximatif)
25 février 2002	Publication du résultat intermédiaire (final)
25 février 2002	Début de la période d’acceptation additionnelle
8 mars 2002	Fin de la période d’acceptation additionnelle
11 mars 2002	Publication du résultat final (approximatif)
14 mars 2002	Publication du résultat final (définitif)
22 mars 2002	Paiement du prix offert

* La date de la fin de la période d’offre ainsi que les dates subséquentes seront décalées en cas de prolongation de l’offre conformément au titres A.5 ci-dessus.

Information et documents

Les actionnaires peuvent demander des copies de ce document à OZ Bankers AG, att: M. Reto Peczinka ou M. Andreas Walther, Churerstrasse 47, Postfach, CH-8808 Pfaeffikon SZ, tél. +41 1 215 63 00; fax +41 1 215 63 90; e-mail: reto.peczinka@ozbankers.ch

Pully, le 19 décembre 2001
MultiPapiers SA